



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 7 du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 1^{er} avril 2021, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame Nicole SOHIER (procuration à Monsieur Frank VASSEUR),
Madame Saléha CHOUALA (procuration à Madame Malika BENGRIBA)
Madame Sabrina FERON (procuration à Madame Valérie PETIT)
Madame TAHAR-CHAOUCH (procuration à Monsieur Philippe DORNE)

Le nombre de présents est de 23, le nombre de votants est de 27 dont 4 procurations.
Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire : Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer ce Conseil. Je vais vous demander de vous lever pour la minute de silence pour Monsieur STASZEWSKI, merci.

Bernard a accompli son mandat du premier au dernier jour. Comme il avait assumé toutes les fonctions que le suffrage universel lui avait confiées : avec humilité, avec sérieux, avec fidélité à ses convictions qui n'ont jamais cessé de l'habiter. Chacun sait qu'il connaissait trop les aléas de la vie politique. Il refusait obstinément d'y voir un métier ou une carrière, il la regardait comme une forme de service rendu à nos concitoyens. La sympathie de Bernard envers chacun et chacune ne l'empêchait pas d'avoir des convictions fortes et de mener avec toute son énergie des combats d'idées, mais toujours dans le respect.

Je vous remercie.

Ordre du jour : **Approbation du compte rendu du 17 mars 2021.**

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars, y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame VETU ? Peut-on donner un micro, s'il vous plaît ?

Madame VETU : Merci, Madame le Maire, bonsoir à tous. Concernant le procès-verbal, nous ne l'avons pas reçu, on ne l'a pas dans les documents. Donc nous ne pourrions pas prendre part au vote. Et puis ensuite on a remarqué également qu'il n'a pas été publié sur le site de la mairie contrairement à ce qui est indiqué dans le règlement intérieur.

Madame le Maire : Pour l'instant, le site est en refonte, on est en train d'y travailler, donc on n'est plus sur l'ancien site, ça c'est certain, on est en train de revoir au niveau du nouveau site donc l'ancien site ne fonctionne plus depuis déjà l'année dernière.

Madame VETU : Il y a encore des choses qui sont publiées quand même sur le site ?

Madame le Maire : Non, que le centre Gino Sanna.

Madame VETU : Il y a eu l'ordre du jour publié le 2 avril.

Madame le Maire : Ce n'est pas nous qui l'avons transmis en tout cas. Ça, c'est certain. L'ordre du jour ? Sur la page Facebook ?

Madame VETU : Non, sur le site.

Madame le Maire : Ecoutez, je ne sais pas qui l'a transmis, mais non. Donc voilà, vous avez l'information.

Madame TACLET : Merci Madame le Maire. Alors, juste, sauf erreur de ma part, nous ne signons pas systématiquement le PV alors qu'en principe il s'agit d'une formalité obligatoire, la signature du PV. Donc voilà, on ne le signe pas systématiquement.

Madame le Maire : En fait, à chaque début de Conseil Municipal, vous signez.

Madame TACLET : C'est l'émargement.

Madame le Maire : C'est l'émargement, ça fait foi. Donc on donne une copie de l'émargement au niveau de la sous-préfecture. On l'avait déjà signalé à l'avant-dernier Conseil. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : C'est bien ça le problème, en fait. C'est juste que de cette façon on peut ne pas signer, on peut décider de ne pas vouloir signer le PV. Or, en signant l'émargement, de facto on signe le PV. Cela serait bien de scinder : faire un émargement et nous redemander de signer à la fin. Ça serait l'idéal. Merci.

Madame le Maire : Mais généralement on met le résultat du vote donc même si vous avez signé en fait on met par « approbation », « abstention », voilà, ça reprend... En fait vous avez signé mais on reprend, là on va passer au vote donc on va remettre dans le vote si vous êtes contre, pour ou si vous vous abstenez sur le PV en fait. Si vous avez des modifications à faire... Oui, Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, mais sur la forme, ce n'est pas comme ça que ça devrait être, vous devriez avoir une signature à la fin du PV et un émargement distinct, pour les formes.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci, on le fera. En tout cas sachez que le vote est bien respecté selon ce qui est annoncé à chaque fois. Donc concernant l'approbation du PV, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? Une abstention ? Une abstention de Madame TAHAR-CHAOUCH, je suppose ? Donc vous ne prenez pas part au vote ? D'accord, merci. C'est noté.

Pour : 20

Abstentions : 1

6 personnes ne prennent pas part au vote.

Donc prochain point à l'ordre du jour, les comptes rendus des 5 décisions. Donc il y a :

- 2 accueils de stagiaires dans les services

- les contrats d'assurance pour 2 véhicules
- les demandes de subventions dans le cadre du fonds PAP auprès de la CAHC (Participation aux Projets pour les personnes qui le souhaitent).
- la convention de mise à disposition d'une salle à Gino Sanna pour les permanences du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes).

Y a-t-il des demandes au niveau de cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des absentions ? Une abstention de Madame TAHAR-CHAOUCH, je suppose ? Merci.

Pour : 26

Abstention : 1

Délibération n° 1 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire : Modifications suivantes. Donc ce sont des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal, quelques précisions en fait au niveau de la Sous-préfecture qui nous demande de rajouter des mots ou des points à certains articles.

- Articles 3 et 18 : « questions écrites », donc il faut préciser « questions inscrites à l'ordre du jour ».
- Article 5 : 48 heures, il faut rajouter « et pas au moins ».
- Article 7 : possibilité de former de nouvelles commissions.
- Article 19 : donner la parole dans l'ordre chronologique. Je ne le fais peut-être pas dans l'ordre chronologique, mais j'essaie de respecter en fonction des mains levées, donc pour moi c'est un ordre chronologique.
- Article 22 : dépôt d'amendement possible en séance.
- Article 25 : « séance du Conseil Municipal » et pas « séance publique ».
- Article 31 : droit d'expression pour chaque groupe dont une indépendante.
- Article 33 : modification du règlement.

Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, vous allez peut-être dire que nous revenons à la charge mais cette révision du règlement intérieur était l'occasion de revenir sur votre décision en apportant, il me semble, une proposition d'amendement à l'article 7, précisant la possibilité d'avoir des suppléants au sein des diverses commissions. Vous allez probablement rétorquer comme lors de votre réponse au dernier Conseil Municipal, que les dispositions prises sont légales, ce que nous ne remettons pas en cause. Nous pensons que le fait d'avoir une suppléance dans les commissions permet d'assurer véritablement une continuité pour celles et ceux qui ne peuvent, un jour ou l'autre, pour X raisons, assister à une réunion ou à une commission. Un exemple : hier, lors de la commission travaux, nous étions 3 présents sur 9, avec notamment les absences excusées de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et de Monsieur le Conseiller Délégué à l'urbanisme. Je pense qu'on aurait peut-être pu parler d'une commission restreinte. Donc même si un quorum n'est pas exigé dans une commission, c'est là qu'on pourrait mettre en évidence cet intérêt de mettre en place des suppléants et des suppléantes, qui nous seraient utiles aussi bien à vous, votre majorité, qu'à nous. Est-ce que vous ne pourriez pas envisager de revoir votre décision là-dessus ?

Madame le Maire : Alors, le terme « ma décision », ce n'est pas « ma décision », c'est les personnes élues autour de la table qui ont pris cette décision. Donc c'était décidé en réunion de

liste, ce n'est pas « la décision du Maire ». C'est une décision d'équipe, donc je voulais le rajouter quand-même. Donc non, Monsieur DORNE. Sur la forme, on a rajouté les modifications de la sous-préfecture, mais on en restera là en fait, mais s'il y a des excuses au niveau des travaux, il n'y avait qu'une question au niveau des travaux et l'Adjoint aux Travaux pourra la préciser aujourd'hui. Malheureusement, quand on a des empêchements de dernière minute...Le lundi de Pâques aussi a fait que, mais généralement les commissions se font le vendredi, le mardi ou le lundi soir.

Monsieur DORNE : La commission qui se résume à 3, ce n'est pas très crédible, je suis désolé.

Madame le Maire : Monsieur LIEVAL, pouvez-vous vous justifier ?

Monsieur LIEVAL : Oui, je vais me justifier, pour ma part, je me justifie parce que j'ai dû accompagner ma femme à l'hôpital, donc c'est pour ça que je n'ai pas pu assister à la commission, mais je savais qu'il n'y avait pas un ordre du jour important, j'ai préféré penser à ma situation familiale plutôt qu'à la commission.

Monsieur DORNE : Mais tout à fait, Monsieur LIEVAL, j'ai bien précisé d'ailleurs que vous étiez excusé, dans mon propos, ainsi que Monsieur HAGE.

Madame le Maire : Oui, on a excusé les personnes non-présentes. Madame TACLET ?

Madame TACLET : Merci, Madame le Maire. Je me permets aussi de rebondir sur ce point et notamment sur la question des commissions qui ont lieu la veille pour le lendemain ou deux jours avant, et notamment aussi sur les délais contraints auxquels vous nous exposez, notamment à l'analyse et la lecture des documents, et je pense notamment à nos collègues qui étaient à la commission finances et qui ont reçu un pavé énorme la veille pour le lendemain, et ça ne nous permet pas en tout cas d'exercer au mieux nos fonctions d'élus et de pouvoir justement prendre connaissance et de pouvoir lire attentivement tous les documents. Donc voilà, c'est peut-être penser aussi à un délai. Alors je sais bien que vous êtes contraints par des délais dans l'organisation des Conseils Municipaux mais penser aussi peut-être à avoir un petit peu plus de temps pour nous permettre d'étudier de façon correcte les documents. Merci.

Madame le Maire : Alors, si je peux rebondir, on a toujours respecté les délais légaux. Monsieur CAUX, présent au niveau de la commission finances, sait vraiment pourquoi vous avez eu ces éléments de dernière minute, parce que je ne travaille pas à la perception, donc je ne pouvais pas présenter que ce soit un compte administratif ou un budget non précis. Donc il fallait vraiment attendre le retour du percepteur pour avoir ces éléments. Malheureusement on ne les avait pas, mais on en a informé la personne présente en commission finances, n'est-ce pas, Monsieur CAUX ? Et si je peux me permettre, on a quand-même appelé Monsieur CAUX, on a proposé aussi d'autres dates au niveau de la commission finances, par rapport justement à ce lundi de Pâques en fait. Voilà, c'est pour le souligner quand-même. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Comme on est tous un peu dans les rebondissements, il y avait également un élément, étant donné qu'on est en train de parler du Règlement Intérieur, à savoir l'encart pour l'opposition. Donc il est bien établi qu'on a un encart dans la gazette, à hauteur de 100 caractères par élu, on en aura également sur le futur site internet. Par contre, où il faudrait également revoir votre position à vous, l'équipe majoritaire, pour dire concernant le site Facebook de la ville. Je ne sais pas si vous avez été au courant mais c'est paru dans un article de la Voix du Nord où l'opposition à Béthune a saisi le contrôle de légalité, et le Préfet a bien indiqué au Maire de revoir sa copie concernant la part sur le Facebook. Donc on aimerait, d'une

certaine manière, que vous regardiez de nouveau avec le contrôle de légalité, si vous pouviez modifier cela. Sinon, à ce moment-là, si ce n'était pas possible, c'est nous qui le saisissons.

Monsieur VASSEUR : Vous savez, dans le Règlement, je lis qu'il vous est réservé un espace de 100 sigles par élu sur la page Facebook de la mairie. Article 31, je lis : « *Le site internet et la page Facebook de la commune permettent d'informer sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal. Dès lors, un espace d'expression est réservé à chaque élu n'appartenant pas à la majorité, à hauteur de 100 sigles par élu.* ». Donc vous avez cet espace disponible.

Monsieur BOUYA : Parce que je me souvenais qu'à l'ancien Conseil Municipal, on nous avait informés que sur le Facebook c'était des informations générales, c'était bien ça ? Et donc qu'il ne pourrait pas y avoir d'espace pour l'opposition.

Madame le Maire : Alors oui, au niveau des affaires générales, mais ce que vous mettez au niveau du bulletin municipal, ça on peut le rajouter sur le Facebook.

Monsieur BOUYA : Est-ce que vous avez rajouté la précédente...

Madame le Maire : Non, on ne l'a pas fait mais s'il faut l'ajouter au prochain Evin Mag, on le fera, il n'y a pas de souci. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est d'accord pour ces modifications du Règlement Intérieur ?

Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n° 2 : Compte de gestion et compte administratif.

Madame le Maire : Donc vous pouvez voir les chiffres au niveau du tableau en fait, donc il est à noter pour l'année 2020, des résultats excédentaires en section d'investissement comme de fonctionnement. En investissement, l'excédent est essentiellement dû au paiement de la taxe d'aménagement suite à la vente de l'ex-Friche Renard. Donc le report de l'exercice N-1 déficitaire a été repris en investissement et fonctionnement. Donc un résultat de clôture plus un reste à réaliser donc un montant en investissement de 593 235,94 € et en fonctionnement de 471 080,79 €.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 143 241,38 €	6 626 771,87 €
Recettes	2 773 302,62 €	7 202 105,73 €
Résultat de Clôture	630 061,24 €	575 333,86 €
Report de l'exercice n-1	- 73 830,27 €	- 104 253,07 €
Restes à Réaliser 2020		
DEPENSES	300 687,70 €	
RECETTES	337 692,67 €	
Excédent des RAR	+ 37 004,97 €	
Résultat Cumulé de Clôture (clôture + RAR)	593 235,94 €	471 080,79 €

Donc je pense qu'on va continuer... Le compte de gestion en premier, d'accord. Donc on va passer au niveau du compte de gestion, des votes contraires ? Des abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie.

Pour : 20 Abstentions : 7

Donc on va voter le compte administratif mais je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR, et moi je vais sortir.

Délibération n° 3 : Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur VASSEUR : Donc Madame le Maire quitte l'assemblée le temps du vote, c'est légal. Qui vote pour ?

Monsieur CAUX : On est sur le compte administratif ?

Monsieur VASSEUR : Oui, on est sur le compte administratif, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : J'ai une demande d'intervention.

Monsieur VASSEUR : Donc la parole est à Monsieur CAUX avant qu'on ne passe au vote.

Monsieur CAUX : J'aurai aussi une question au niveau de la commission finances. Je remercie Madame le Maire, elle n'est pas là, au niveau des commissions c'est ce qu'on avait indiqué un peu aussi avant, c'est vrai qu'il y avait un laps de temps très court pour convoquer la réunion, même si je remercie le fait de pouvoir être assez malléable, et demander à faire des réunions le midi pour que je sois présent... Le délai, c'est ce que j'avais expliqué lors de cette commission est trop court pour qu'on puisse analyser complètement l'intégralité des documents. C'était trop volumineux. J'ai plusieurs questions concernant ce compte administratif, cette validation, dont je répète encore une fois que l'excédent, malgré le fait qu'il y ait cette vente de terrain qui a permis notamment d'éponger, parce qu'à la lecture du compte administratif, d'éponger apparemment nombre de factures en retard sur le fonctionnement, ce que je trouve regrettable c'est que sur une vente comme ça, sur un produit exceptionnel, que cet argent n'ait pas été investi tout de suite, été mis tout de suite sur de l'investissement. Parce que ça reste un produit exceptionnel, ça ne se revendra plus, et que cette somme-là ait servi à payer des factures en fonctionnement, c'est regrettable, voilà. A ce moment-là, il y a un problème de gestion antérieur. Il y a aussi sur l'article 6358 « autres droits » il y a un dépassement quand même de 198 000 €, j'aurais souhaité savoir à quoi ça correspondait.

Monsieur VASSEUR : Je vais laisser Madame MARIINI répondre à cette question.

Madame MARIINI : On aurait dû attendre, Madame le Maire pouvait répondre à ce type de question. On a évoqué les 198 000 €, rappelez-vous, on en a parlé le 17 mars, c'était la taxe qui nous a été imposée suite justement à la vente de l'ex-Friche Renard, d'accord ? C'est la taxe sur terrain nu que nous avons eue à régler, que nous avons découverte lorsque nous avons régularisé la vente. Ça a fait l'objet d'une délibération lors du précédent Conseil, vous savez, « dépenses imprévues ». C'est exactement la même, c'était expliqué la somme exacte, je pourrai vous la retrouver, c'était 198 000 et quelque chose...

Monsieur CAUX : D'accord. Ma question suivante, à vous Monsieur VASSEUR, c'est ...

Monsieur CAUX : Oui, c'est parce que le compte de gestion, lui il n'appelle pas de débat, donc il n'y avait pas à débattre dessus.

(Madame le Maire revient dans la salle.)

Monsieur CAUX : Notre principale interrogation, c'est, dès lors qu'on voit le report de l'exercice N-1, sur l'année 2018, report 2019, il y a -173 000 €. Je considère qu'on est sur un budget pratiquement « normal », il n'y a pas de produit exceptionnel, comment arriver à gérer ? Parce que cette année, certes il y a un excédent supplémentaire qui est toujours en fonctionnement, mais comment dès lors arriver à équilibrer sur les années, encore une fois c'est ce que j'avais dit la dernière fois, pas 2021 mais sur 2022, sachant que les dépenses vont continuer d'augmenter alors que 2020 on est quand même un peu sur une année particulière. Alors je sais, il y a eu le Covid, je sais bien qu'il y a eu des dépenses supplémentaires, mais il y a eu des frais moindres, il y a eu moins de chauffage sur les écoles, je pense que ça a été coupé quand-même au maximum le temps que les écoles soient fermées. Les cantines n'ont pas fonctionné pendant pratiquement 2 mois donc il y a eu des prestations de service qui n'ont pas été payées, donc la question c'est ça, avant ce débat de compte administratif qui nous amène à cette réflexion-là. Quid du futur en ayant un budget « normal », arriver à tenir et à maintenir un équilibre sans pour autant compter sur un déficit de fonctionnement qui va être capital pour la suite du développement économique de la commune, notamment en termes d'investissements et en termes de remboursements des emprunts ou en termes de réalisations ?

Madame le Maire : Alors déjà, au niveau du ROB, on a déjà bien parlé qu'on revoyait tous nos prestataires par rapport à justement faire des économies au niveau de tout ce qui est eau, énergie, et contrats, en fait. Vous parlez de pas de cantine, alors oui, la cantine était peut-être fermée mais du coup on n'a pas non plus eu de recettes, si je peux me permettre, et on s'est donné 2 ans, c'est ce qu'on avait déjà dit au ROB, pour justement avoir une situation saine au niveau communal sachant que oui, on doit travailler sur les subventions, c'est ce qu'on avait dit au ROB aussi, sur tout ce qui est demandes de subventions pour que la commune ait moins à donner en fait au niveau de tout ce qui est projets et autres. Est-ce que vous avez d'autres... ?

Monsieur CAUX : Non, j'entends bien que s'il n'y a pas de cantine, il y a une rentrée d'argent qui y est aussi, mais la dépense et la recette s'équilibrent à ce niveau-là donc voilà...

Madame le Maire : Non, pas du tout, Monsieur Caux. Non, la dépense et la recette ne s'équilibrent pas. Au niveau dépenses, on dépense beaucoup plus que ce qu'on a eu comme recettes.

Monsieur CAUX : Justement, c'est pour ça...

Madame le Maire : Oui, mais justement, nous on cherche de notre côté à travailler sur d'autres prestations au niveau communal sinon on fait encore plus augmenter la cantine et autres, et ce n'est pas le but.

Monsieur CAUX : Certainement pas...

Madame le Maire : Et puis au niveau personnel, on a toujours nos contrats, et c'est ce qu'on vous a dit, pour l'instant au premier confinement on a payé quand même le personnel de mars à mai parce que les contrats étaient faits jusque juin et maintenant on travaille sur les contrats de 15 jours en 15 jours. Donc en fait on ne fait que des contrats de 15 jours. Avant on faisait des vacances jusqu'aux prochaines vacances, et là depuis le confinement, on a repris avec Madame MIELOT qui est chargée de tout ce qui est RH, on a décidé de faire des contrats de 15

jours. Pour éviter de payer, comme on l'a fait l'année dernière, tous les contrats alors que les personnes ne travaillaient pas.

Monsieur CAUX : Ça, je l'entends bien. Les dépenses sont en augmentation mais toutes les charges sont en augmentation, donc voilà, c'est ça le problème, avec toujours des engagements... Je n'ai plus de question.

Madame le Maire : Merci, Monsieur CAUX. Je ressors.

Monsieur VASSEUR : Eh bien nous allons donc procéder au vote, qui est pour ? Des abstentions ? Qui est contre ?

Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 1

Merci. Je vais donc aller rechercher Madame le Maire.

Délibération n°4 : affectation des résultats de l'année 2020.

Madame le Maire : Donc on est au niveau des affectations. Au niveau investissement, on a un montant de 556 230,97 € et au niveau du fonctionnement 471 080,79 €. Donc il vous est demandé de délibérer sur cette affectation. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n° 5 : vote des taux des taxes locales.

Madame le Maire : On va passer au vote des taux au budget 2021. Concernant les taux, on va bien expliquer parce que ça peut prêter à confusion au niveau de la municipalité. Les administrés, en disant par rapport aux taux, on va penser que la commune augmente ses taux mais ce n'est pas du tout le cas. Le Conseil Municipal est appelé à voter un taux pour la taxe d'habitation qui ne devrait plus exister dès la fin de l'année prochaine pour les résidences principales. Dans le cadre de cette réforme, le taux communal de la TFPB va être revalorisé en compensation. Ainsi la commune va désormais percevoir dans le cadre de cette compensation le taux départemental de la TFPB, soit 22,46%. Donc il faut préciser à tous les administrés Evinois qu'il ne s'agit pas d'une hausse des taux. Comme je m'y suis engagée avec l'équipe municipale, il ne s'agit pas d'une hausse des taux voulue et décidée par la municipalité mais d'une revalorisation nationale dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. De plus, selon les éléments transmis par la Direction Générale des Impôts et des Finances, les bases servant à l'imposition seront en légère baisse sur Evin. Par conséquent, les montants financés par les Evinoises et les Evinois seraient neutres. Dans le cadre de la compensation pour les communes suite à la réforme de la taxe d'habitation, sachant qu'outre le reversement de la part départementale de la TFPB, s'applique un coefficient correcteur qui est favorable à la commune avec une compensation de 85 200 €. Il est à noter, comme le reflète l'état 1259 joint en annexe, que les bases sont en baisse, et surtout la commune maintient son engagement et n'augmente pas ses taux. Donc qu'est-ce qui va se passer au niveau des taxes ? Quand vous allez recevoir votre taxe foncière, en fait ce qu'il va y avoir, c'est que vous allez avoir une case communale. Il n'y aura plus la case communale et départementale. Celles-ci seront regroupées, vous voyez, c'est pour ça qu'on vous a mis la différence au niveau de 2021 donc la taxe foncière en 2020 était bien de 26,57, elle sera toujours au niveau communal de 26,57, la taxe départementale de 22,26. Donc il n'y aura plus qu'une seule taxe, la taxe communale. Et en effet, c'est bien 48,83 et voilà, malheureusement il faut qu'on explique en effet à la population que ce n'est pas la

commune, que ce n'est pas une taxe communale dans sa globalité mais je pense que les administrés vont être surpris par rapport à ça et il faut bien leur expliquer. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Vote contraire de Madame TAHAR-CHAOUCH ? Des abstentions ?

Pour : 26

Contre : 1

Je vous remercie.

Délibération n° 6 : vote du budget primitif 2021.

Madame le Maire : Donc concernant le budget, au niveau de la couleur, vous avez une autre couleur, normalement c'était en vert au niveau de tout le bas et juste en haut une partie orange donc je suis un peu embêtée, vous voyez vous avez les 106 167 € en haut, mais du coup je vais quand même expliquer. Donc vous avez les dépenses réelles, donc le montant on le voit même si c'est une couleur un peu foncée donc 3 929 658 €, des dépenses d'ordre, ce que vous avez dans la petite case en haut 106 167 € et les recettes réelles de 4 035 828 € qui correspondent à la section de fonctionnement. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'intervention à ce sujet ? Vous voulez que je parle de tout et puis on développe comme la dernière fois au niveau du ROB ? On va faire comme ça. Donc au niveau des recettes de fonctionnement, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal et de manière récurrente, les principales recettes pour la commune sont tout d'abord les dotations de l'Etat et de l'agglomération à hauteur de 38% des recettes, ensuite les produits et taxes tels qu'évoqués précédemment lors du vote des taux, représentant 33%, puis arrivent en troisième position les produits des services et des domaines, 14 %. De plus cette année l'excédent de fonctionnement, comme indiqué dans le cadre des questions précédentes sur le compte de gestion et le compte administratif ainsi que sur le vote des taux est de 12%. Enfin, à hauteur de 3% se trouvent les atténuations de charges qui correspondent aux remboursements de l'assurance prévoyance du personnel. Concernant les dépenses de fonctionnement, comme on l'a évoqué au niveau du ROB, les deux postes principaux de dépenses sont les charges de personnel à hauteur de 57%, soit un montant de 2 887 855 €, et les charges à caractère général à hauteur de 30%, soit 1 104 285 €. Ensuite à hauteur de 13% cumulés, on retrouve les dépenses exceptionnelles pour 5%, les autres charges de gestion courante à hauteur de 4% qui comprend essentiellement l'indemnité des élus et les subventions aux associations, les opérations d'ordre pour 3% soit 106 167 € et enfin les charges financières à hauteur de 1%, ce sera essentiellement les intérêts de la dette.

En section d'investissement, il est proposé le budget suivant s'élevant à 2 229 736,64 € répartis à hauteur de 1 929 048,94 € pour les dépenses réelles que je vais développer par la suite et à hauteur de 300 687 € pour les restes à réaliser. Afin de respecter le principe budgétaire de l'équilibre, il est proposé des recettes réelles à hauteur de 1 229 646 € que je vais également vous détailler, des restes à réaliser pour 337 692,67 € et des recettes d'ordre pour 106 167 €.

Concernant l'investissement 2021, pour votre information, les recettes d'investissement sont conformes aux annonces faites lors du ROB, à savoir :

- Dotations de l'ordre de 410 000 €
- Les subventions à hauteur de 319 646 €

Bien évidemment est repris l'excédent pour 556 230,87 €.

Enfin est envisagée la contractualisation d'un emprunt pour 500 000 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, en 2021 sont envisagés les principaux investissements suivants :

- Rénovation du Foyer Jean Dugardin

- Rénovation et amélioration d'une première tranche en matière d'éclairage public
- Réaménagement des cours des écoles Blum et Méresse
- Travaux à la Maison pour Tous
- Résidence seniors : achat foncier, démolition...
- Réhabilitation de la toiture de la mairie
- Développement de la vidéoprotection
- Ecole de musique
- Achat de véhicules
- Matériel informatique
- Panneaux signalétiques

Donc voilà pour le budget, est-ce que vous avez des demandes d'intervention sur ce sujet ?
Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : C'était sur l'investissement, donc par rapport à l'année dernière et au niveau des dépenses prévues, en hôtel de ville, je vois sur les dépenses « hôtel de ville », alors vous le dites il y a la toiture mais on passe de 150 000 à 75 000 €. Sur les bâtiments scolaires on passe de 40 000 à 8 000 €. Ensuite, le cimetière, il n'y a plus d'aménagement apparemment, il y a aussi une diminution au niveau de l'outillage et matériel de voirie : de 15 000 on passe à 1 000 €. Pourquoi d'une année sur l'autre les travaux envisagés sur la mairie, on passe du simple au double, au niveau des prévisions de dépenses ?

Madame le Maire : L'année dernière en fait, par rapport aux factures, on a fait une comparaison par rapport à ce qui a été acheté cette année, et on s'est rendu compte qu'il y avait un budget moins important cette année concernant ces domaines, en fait.

Monsieur CAUX : D'accord, et au niveau du 10222, je ne sais plus, on est en N-1 ici sur la récupération TVA ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur CAUX : Parce que par rapport aux travaux engagés l'année dernière, ça paraît peu, 20 000.

Madame le Maire : C'est ce qu'on a eu comme retour au niveau de la modification. On l'a dans ce sens-là, donc on a budgétisé dans ce sens-là. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci beaucoup, Madame le Maire. C'était très intéressant l'infographie, il aurait simplement fallu peut-être mettre juste des fois de temps en temps « 2020 » à côté pour faire le comparatif parce que mettre en verso c'est un peu compliqué. C'est plus parlant, je veux dire, de faire comme ça. Sur le budget primitif, j'avais simplement, je ne sais pas si c'est une question ou une remarque : au niveau de la forme, au niveau de la page 3, il y a tout un tas de ratios qui sont également obligatoires et qui n'apparaissent pas du tout, même finalement la moyenne nationale des strates... parce que là c'est compliqué de comparer avec les villes alentour.

Madame le Maire : Oui, il me semble, c'est ce que j'étais en train de dire à Madame MARIINI, que ça a été mis dans le ROB, en fait.

Madame MARIINI : Non, ce n'est pas une obligation légale et ça a été mis intégralement dans le ROB, rappelez-vous. Vous avez à chaque fois les ratios avec la strate de comparaison.

Monsieur BOUYA : Ok.

Madame le Maire : On avait précisé le ratio...

Madame MARIINI : Ce sont des informations financières qui ne sont pas obligatoires en tant que telles mais par contre, nous, dans le ROB, on vous avait tout transmis.

Monsieur BOUYA : Et pourtant, excusez-moi, en dessous du tableau il y a un petit 1, enfin un petit 2 : les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus.

Madame MARIINI : Dans le ROB, c'est notre cas Monsieur BOUYA, vous en avez déjà eu communication. Je peux reprendre le ROB, il est là sous mes yeux...

Monsieur BOUYA : Non, c'est parce que j'étais absent la fois dernière.

Madame MARIINI : Ah oui, exact.

Madame le Maire : Parce que c'est vrai qu'on l'a présenté. Au Conseil Municipal de mars.

Monsieur BOUYA : Ensuite il y avait une deuxième question que j'avais. On voit un peu l'effort qui est fait pour diminuer les dépenses que ce soit en investissement et également en fonctionnement, notamment aussi au niveau du personnel. Je vois qu'en charges de personnel on baisse pas mal d'une certaine manière, je m'étonne par contre de, finalement, de la stagnation si ce n'est l'augmentation finalement des indemnités, on est à 80 000, on passe à 81 100 €. Je sais qu'on n'est pas à 81 100 parce qu'on a voté 80 000 lors d'une dernière délibération, j'imagine que c'est dû aux indices qui font que ça augmente, mais en période de crise et au vu de ce qu'il se passe, il y a des gens parmi nos administrés qui perdent leur emploi et où ça va mal finalement, j'aurais imaginé un peu plus de responsabilité de la majorité et donc une décision assez simple et décente qui serait de diminuer les indemnités à ce niveau-là. Je crois savoir que la mairie de Dourges va dans ce sens-là, ç'aurait été idéal de faire ça d'exemplarité. Merci.

Madame le Maire : Cette délibération a été prise au mois de juillet, on ne va pas revenir dessus. Donc voilà. Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, donc comme le dit Monsieur BOUYA, effectivement, vous vous êtes livrée à une analyse des dépenses en matière de fonctionnement, effectivement que globalement beaucoup de lignes sont à la baisse, alors bien sûr je sais que votre analyse, Madame le Maire, bien sûr, par rapport à ce qui a été mis par rapport à 2020 dans l'explication du compte administratif, mais certaines lignes quand même nous interpellent d'une grande diminution par rapport à ce qui était constaté en 2020. Je prends un exemple particulier, la ligne 60622 qui concerne le carburant. Initialement vous aviez prévu 27 818, il a été mis 14 831, et là votre proposition nouvelle est de 9500. Or, la commune va se doter de deux nouveaux véhicules. Ces véhicules vont évidemment rouler au carburant donc c'est un exemple mais il y a également d'autres lignes, il y a une autre ligne frais divers avec une proposition nouvelle qui est à 500 €, il avait été mis en frais divers 18 952 en 2020. Comment avez-vous analysé pour en arriver à de tels résultats significatifs à la baisse ?

Madame le Maire : Alors vous parlez de carburant, sachant que je vous l'ai dit dans le ROB, on avait des véhicules qui vont partir, on aura quand même un véhicule mais le changement en fait il est là, au niveau du carburant. Les frais divers si je peux me permettre, c'était du grand n'importe quoi donc on a vraiment réparti dans les bons comptes de charges et autres, on a vu ligne par ligne en fait, c'est pour ça que les frais divers sont en baisse, c'est parce qu'on a réparti sur d'autres produits, d'autres charges en fait. Sur les bonnes imputations.

Monsieur DORNE : D'accord, c'est le cas sur la majorité des lignes, c'est ce qu'on peut constater.

Madame le Maire : Oui, on avait fait un travail et on en aura un à faire concernant les amortissements. Les amortissements n'ont pas été revus depuis 1973 au niveau communal donc il y a du boulot. Ça c'est un point dont on a discuté que je voudrais rectifier, j'espère, pour l'année prochaine à ce sujet. C'est des choses qu'on n'a pas vécues, c'est compliqué. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n° 7 : subventions aux associations.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Donc cette délibération concerne les subventions 2021 aux associations. En septembre il y avait eu une commission dont le but était d'instaurer des critères, c'était tout nouveau, mais malheureusement ces critères ne seront pas respectés cette année pour les attributions de subventions. Comme vous le savez, on est tous impactés, avec la crise sanitaire il y a eu très peu de participation d'associations dans tous les domaines, que ce soit sportif ou culturel, donc là il y a eu une commission en date du 23 mars. Donc il a été décidé avec les membres de la commission d'allouer une partie de la subvention de 30% parce qu'en fait, la totalité de la subvention de 2020 a été allouée alors qu'il n'y a pas eu du tout ou très peu de participation au niveau des événements de la commune, donc là on part sur 30%. Donc on s'est basés, que ce soit au niveau du dossier, du compte positif au niveau des charges et des salaires des intervenants, que ce soit professeurs ou peu importe, au niveau des paiements des salaires, donc là 30%. Au second semestre sera revue une seconde commission par rapport aux attributions de subventions donc là on attend une reprise, mais bon, malheureusement, je pense que cette année ce sera difficile. Donc au niveau de l'analyse on a une pièce très importante qui était le relevé de compte. Donc c'était celle-ci qui était très importante dans le dossier pour savoir s'il y avait eu des comptes négatifs, donc ça a été. On a eu très peu de retours au niveau des dossiers de subvention, on a pu le voir. On a eu des dossiers incomplets, malheureusement, et sans cette pièce maîtresse, on ne peut pas statuer sur le dossier. On ne va pas revenir sur la totalité, vous voulez que je vous dise la totalité des...Non ? Donc, ce qui est en grisé, malheureusement vous voyez que ce n'est pas net, donc il y a des dossiers qui sont incomplets, donc on a fait une relance, on a mis une date butoir mais on est restés larges et on a beaucoup eu de dossiers avec cette pièce maîtresse et on ne peut pas allouer cette subvention tant que cette pièce n'était pas en retour, on a quand même eu des retours mais on a des dossiers qui restent incomplets. Donc, une subvention exceptionnelle a été allouée pour le tennis, parce que le tennis a fait des travaux sur le bâtiment communal, et donc on a attribué cette subvention exceptionnelle, donc c'est bien noté « subvention exceptionnelle ». Au niveau de la subvention du carnaval, chaque année il est alloué une subvention de 200 €. Malheureusement, pour cette année la subvention du carnaval 2021 ne sera pas allouée parce qu'il n'y a pas de carnaval, je voulais le souligner. Ensuite, au niveau de la totalité, je vais faire un point sur la totalité des subventions qui ont été allouées. Il y a des subventions qui ont été versées au total, c'est les coopératives des écoles puisqu'ils ont assuré tout au long de l'année, difficilement mais ils ont assuré, et en fait il y a une nouvelle association qui a été mise en place « l'APE les P'tits Loups de Blum », donc on a donné la totalité de la subvention pour les aider au démarrage. Donc voilà, est-ce que vous avez des questions ? Ça a été vu avec les membres de la commission, les 30 % ont été décidés mais si d'autres personnes ont des questions, n'hésitez pas. Oui, Madame VETU ?

Madame VETU : Merci, alors, là dans le document qui est à l'écran, il n'est pas dans le même sens de ce qu'on a vu en commission. L'APE Dolto est notée en tant que dossier incomplet alors qu'à la commission le dossier était complet. Je pense qu'il y a eu un glissé de grisé d'une association sur une autre.

Madame BENBRAHIM : Oui, il y a eu une erreur, on va rectifier ça. Effectivement le dossier APE Dolto était complet.

Madame MARIINI : C'est l'association des DDEN qui ne l'étaient pas.

Madame BENBRAHIM : C'est l'association des DDEN qui n'étaient pas complets, mais l'APE Dolto, Madame VETU, on va rectifier ça, ne vous inquiétez pas. Mais c'était bien complet.

Madame TACLET : Alors, merci, depuis la dernière commission a priori apparemment vous avez réceptionné un nouveau dossier et 6 autres dossiers ont été complétés. Par contre

apparemment 6 dossiers sont incomplets, est-ce que vous avez prévu un rappel auprès des associations concernées et est-ce qu'il y aura une date butoir pour la réception des documents ?

Madame BENBRAHIM : Merci pour votre intervention. Donc effectivement on va refaire un rappel parce que c'est très important pour moi les associations... Parce qu'en fait, je pense, et nous pensons aussi avec Madame le Maire et les membres de la commission, que les associations n'ont pas fait de retour parce qu'il n'y a pas eu d'activité. Ils se disent aussi : « Je pense que pour 2021, ça va être un peu laborieux », et je pense que c'est par ce manque, par cette crise, que les associations ne renvoient pas le dossier, mais on va les rappeler et voir avec eux ce qui ne va pas. Parce que j'ai beaucoup d'associations qui disent : « Non, on n'a pas fait d'activités », et je pense que c'est judicieux de les rappeler pour voir avec eux. Il y aura une date butoir mais la date butoir, on va la laisser large pour pouvoir leur donner une chance de faire un retour. Surtout qu'on n'est pas là pour mettre des bâtons dans les roues, bien au contraire, on est là pour les aider. Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, comme nous l'avons évoqué lors de la dernière commission, il faudrait peut-être envisager, disons, à court terme, une réunion d'informations, d'explications sur tout ce que vous venez de dire, notamment par rapport à ces problématiques particulières que vous allez mettre en place cette année, dans le cadre des subventions. En fonction de la crise sanitaire, ce n'est peut-être pas facile d'organiser une réunion, mais tout au moins peut-être un courrier d'information avec ce que vous venez de nous dire ce soir.

Madame BENBRAHIM : Merci pour votre intervention, Monsieur DORNE, donc effectivement il a été vu lors de cette commission que ce sera bien expliqué aux présidents des associations. Mais au vu de la crise, c'est un peu délicat de réunir les présidents d'assos dans la salle, donc ce qui va être mis en place ce sera un courrier qui va être envoyé pour expliquer au niveau des critères exceptionnels qui ont été mis en place par rapport à la crise sanitaire.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame BENBRAHIM : Je vous en prie. Oui, Monsieur FAUQUEMBERGUE ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Oui, je voudrais revenir sur les dossiers incomplets. Est-ce que les associations qui ont rendu les dossiers incomplets, est-ce qu'elles sont coutumières du fait ? Ça fait des années quand même qu'on entend causer qu'il y a des associations qui ne répondent pas, et je crois qu'à un moment donné il ne faudra pas se voiler la face, il faudra arriver presque sur une forme de sanction, qui est : « pas de subvention », à l'avenir. Il faut savoir si c'est récurrent ou si c'est exceptionnel.

Madame BENBRAHIM : Donc merci pour la question parce que c'est vrai que c'est quand même important la question que tu viens de poser. Effectivement, en fait, cette année il y a eu un changement, c'est le dossier. Et on a eu des retours au niveau des dossiers en disant que le dossier était un peu complexe pour certaines personnes. Ils ont demandé à revoir le dossier, donc cette année c'est un peu compliqué de statuer, de dire que c'est récurrent. Il y a beaucoup, beaucoup d'associations qui n'ont pas répondu, malheureusement. C'est un peu désolant, mais c'est vrai qu'au niveau du dossier, on va revoir, et l'année prochaine Bertrand on pourra voir, si c'est récurrent, ce qu'on peut faire.

Madame le Maire : Alors, si je peux me permettre, je vais quand même rajouter, Naïma, merci, en fait c'est tout le temps les mêmes associations qui reviennent. Quand vous regardez les associations, l'année dernière, les subventions qu'elles ont eues, ce sont les mêmes dossiers qui réapparaissent généralement, donc voilà. C'est vrai qu'on a été vigilants cette année parce qu'on s'est rendu compte qu'en 2020, la crise Covid certes, mais je suis désolée, au 1^{er} juin 2020, on a quand même une somme sur notre compte, la moindre des choses c'est de ramener son exemplaire qu'on a transmis. Il y a beaucoup d'associations qui n'ont pas joué le jeu en fait, donc c'est ça qu'on leur a expliqué, à chaque association en fonction de ce qui manquait, on leur a fait un écrit dans ce sens-là en fait. Donc même si elle n'a rien fait, elle sait ce qu'il lui

reste du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Et ça, ça n'apparaît pas sur certains dossiers et c'est gênant. On ne peut pas se permettre de donner des subventions sur 0.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Par contre ça peut pénaliser les associations qui sont exemplaires.

Madame le Maire : Ah non, ça ne les pénalise pas parce que là on ne pénalise pas les associations.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : On a un gâteau à partager, voilà...

Madame le Maire : Oui, si je peux me permettre, le dossier de subvention, je trouvais qu'il était light, celui qu'il y avait avant, là c'était quand même plus concret parce qu'on doit fournir des comptes de charges dans une association. Quand une association tient bien son « bilan » entre guillemets, elle sait reprendre les comptes et attribuer les sommes dans le bon fonctionnement, en fait. Charges du personnel, ce n'est pas compliqué, quand on a des employés, on sait que charges du personnel 64, le montant est à mettre sur ce montant-là. Après, on pourra revoir les associations pour ceux qui n'ont pas compris. Je vous rejoins, pour ceux qui n'ont jamais fait de compta, ça peut être compliqué, mais pourquoi pas les revoir, j'en avais parlé avec Naïma, les revoir et bien expliquer un dossier de subvention, comment il faut l'intégrer, ou carrément expliquer en fonction de leur association, tel compte ça correspond à telle ou telle manifestation, quoi.

Madame BENBRAHIM : Je vais rebondir sur ce que Madame le Maire vient d'expliquer au niveau des associations. Il y a une association, je ne sais plus où elle se situe, elle peut venir au sein de la commune gratuitement aider les associations à remplir les dossiers, à monter des projets, donc pourquoi pas, je vais contacter cette personne, c'est une association, je ne sais plus si c'est l'URACEN. Donc je vais les contacter, et, après la crise sanitaire, pourquoi pas convoquer les présidents d'associations pour pouvoir expliquer comment monter et remplir des dossiers. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Pas de souci, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Par contre, pour les personnes qui font partie d'une association, est-ce que vous pouvez lever la main ou me la citer ? A ce moment-là vous ne prendrez pas part au vote pour cette association en fait, parce qu'on va voter en globalité. Et puis comme ça, voilà. Alors, Madame VETU ?

Madame VETU : APE Dolto.

Madame le Maire : Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Anciens combattants.

Madame le Maire : Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : APE Méresse.

Madame le Maire : Monsieur IDRI ?

Monsieur IDRI : Jeunesse Evinoise.

Madame le Maire : Monsieur HAGE ? Madame BENGRIBA ?

Madame BENGRIBA : Madame TAHAR-CHAOUCH est au Comité des Fêtes de la Verte Plaine

Madame le Maire : C'est vrai. Et moi je vais me retirer pour Evidanse. Il n'y a pas d'autre personne ? Donc on va pouvoir passer au vote. Qui est pour cette demande de subvention aux associations ? On va tous lever la main, je pense.

Pour : à l'unanimité.

Délibération n° 8 : création d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août.

Donc création d'emplois saisonniers pour l'accueil de loisirs des mois de juillet et août.

- Le recrutement est de maximum 14 agents contractuels à temps complet.
- Le grade est celui des adjoints d'animation.
- Périodes de 3 semaines allant du 12 au 30 juillet 2021, comme vous le savez les vacances scolaires cette année se terminent un peu plus tard au niveau des périodes, il y aura une semaine de battement entre deux et on reprendra du 9 au 27 août 2021 inclus. Les personnes seront titulaires d'un BAFA complet ou d'une base BAFA ou tout diplôme équivalent et une rémunération par référence à la délibération n°9 du 10 mars 2017.

Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci Madame le Maire, donc 2-3 questions. La première : il y a quelques années existait une sorte d'engagement moral avec des jeunes qui étaient pris en contrat un mois l'été et leur rémunération servait à payer leur BAFA. Est-ce que c'est encore à l'ordre du jour actuellement ou pas ?

Madame le Maire : Je vais noter vos questions.

Madame FERNANDEZ : Ok, ensuite concernant le recrutement de ces personnes, est-ce que ce sera les agents de cantine actuels qui vont faire partie du coup de ces encadrants ou pas ? Et est-ce que, du coup, ce sera ouvert exclusivement aux jeunes Evinois ou aux jeunes des autres communes, et du coup comment va se passer ce recrutement ? Est-ce que vous allez mettre une annonce pour « ouverture aux jeunes évinois » ? En gros, comment ça va se passer ? Merci.

Madame le Maire : Alors, c'est vrai que concernant les BAFA on avait fait une campagne, si je ne dis pas de bêtise il y a 3-4 ans, ou plus, ça passe tellement vite... Les BAFA, normalement, s'engageaient à travailler sur la commune sauf que, quand ils ont eu leur BAFA, ils ont travaillé sur l'extérieur et ça on ne le fera plus. Au niveau de la commune, c'est certain qu'on ne leur paiera plus leur BAFA. Concernant les agents ça ne sera pas forcément des agents de cantine. Ça sera surtout des animateurs, on en a des animateurs sur la commune. Donc ça sera en fonction du nombre d'enfants, on passera par des animateurs titulaires et on fera bien sûr une annonce, une publication, sachant que, vous parlez d'Evinois, oui on aimerait bien mais on fait appel à candidatures et on n'a pas forcément beaucoup d'Evinois et on doit faire appel à d'autres personnes extérieures, malheureusement. On espère que ça ne soit que des Evinois, par contre.

Madame FERNANDEZ : Quand je parlais d'agents de cantine, je voulais dire les encadrants de la garderie etc...

Madame le Maire : Oui, ça sera eux en priorité parce qu'on les paie à l'année, donc ça sera la priorité. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, ma demande d'intervention se situe au niveau du nombre finalement que vous avez fixé à 14 contractuels. Comment avez-vous décidé de ce nombre au final parce que ça dépend surtout de la fréquentation, ça dépend, au-delà de la fréquentation, des tranches d'âge, de la capacité d'encadrement pour les petits et les grands, vous voyez ce que je veux dire. Donc comment vous avez fixé ce nombre, et ensuite une précision par rapport à ce qu'avait demandé ma collègue Madame FERNANDEZ, à savoir sur le recrutement de non-diplômés. En fait, vous savez que dans les centres aérés, en gros, on a le droit à 50% de BAFA complets, 40% de BAFA stagiaires et 10% de non-diplômés. L'idée que ce soit Monsieur STASZEWSKI, Monsieur GOCZKOWSKI ou vous-même, ça a été finalement de donner ces 10% de non-diplômés, de leur accorder un mois pour les aider à payer leur BAFA au final. Donc on voulait savoir réellement ce que vous en pensiez ?

Madame le Maire : Oui, je vous rejoins, Monsieur BOUYA, c'est sûr que si on n'offre pas les BAFA comme on fait habituellement, les personnes en recherche pour leurs études, on les prendra aussi juillet-août pour payer leurs études, on n'est pas non plus... Après il y a des

personnes qui passent leur base et autres, donc ça sera des priorités aussi. Vous parliez du nombre, alors oui, le nombre c'est 14 agents maximum par rapport au nombre d'enfants accueillis, en fait vous savez qu'on a un nombre d'accueils à respecter au centre Gino Sanna, c'est comme une année normale. Parce que là on ne sait pas si on sera encore en cas de Covid et autres, mais en année normale, c'est 14 agents maximum supplémentaires.

Monsieur BOUYA : Ok. En effet je m'étonnais parce que ce genre de délibération n'était jamais finalement passée en Conseil Municipal, c'est pour ça que je posais la question. Et enfin, quand on parle des centres qui vont avoir lieu cet été, lesquels sont propices aux inspections, et je tenais à rappeler, je pense que vous n'êtes pas sensé le savoir, que le projet éducatif qui est censé être écrit par l'organisateur, n'a pas été réécrit depuis quasiment 7-8 ans.

Madame MARIINI : Ca a déjà été le cas pour les vacances scolaires, un projet pédagogique a été écrit.

Monsieur BOUYA : Non, mais là il n'est pas réécrit. Il est toujours basé sur le projet écrit à l'époque, par je crois que c'était Madame BUARD, il y a déjà eu une inspection, et ça a été remonté aux différents directeurs, donc ce serait bien que les adjoints à la jeunesse et Madame la DGS s'y attellent à ce niveau-là parce que le projet pédagogique découle du projet éducatif, forcément.

Madame le Maire : Ça c'est justement avec la DGS et les animateurs au niveau des projets donc ça va être réécrit à ce sujet. Mais par contre, je n'ai pas compris le nom de la personne que vous avez citée concernant les projets ?

Monsieur BOUYA : A l'époque de Monsieur STASZEWSKI c'était...

Madame le Maire : Madame DUGARDIN ?

Monsieur BOUYA : Oui...J'ai dit BUARD ?

Madame le Maire : D'accord. Non mais bon, c'est dans ce sens-là Monsieur BOUYA en tout cas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 9 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021.

Madame le Maire : Donc concernant le tableau des effectifs, il y a une mise à jour au 1^{er} avril 2021. Donc création de postes de titulaires qui correspondent aux avancements de grades possibles suite aux entretiens individuels qui devraient se tenir prochainement. Il nous appartient de délibérer antérieurement afin de ne pas pénaliser les agents. Concernant les suppressions, il s'agit de postes qui n'existent plus ou n'ont plus lieu d'être dans la commune. Ces suppressions ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 15 février 2021. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? Madame TAHAR-CHAOUH, une abstention. Merci, Madame FERNANDEZ.

Pour : 26

Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n° 10 : fonds de concours piscine de l'agglomération, régularisation pour 2017.

Madame le Maire : Donc fonds de concours à hauteur de 1125,18 € au lieu de 1309,84 € (les dépenses totales sont de 2 619,98 €) ; le pourcentage de 50 % n'est pas attribué car l'enveloppe, en fait ce qu'il s'est passé en 2017, c'est que l'enveloppe avait dépassé les 50 000 € donc ils ont fait un prorata au niveau des communes par rapport à cette démarche, et du coup on a pas eu les 50% comme souhaité donc ils nous ont demandé de repasser une délibération sur le fonds de concours à hauteur de 1125,18 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Des abstentions ? Des votes contraires ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 11 : sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour mener un projet favorisant la biodiversité entre le terril et l'étang.

Madame le Maire : On a sollicité une subvention auprès de la DREAL concernant un projet favorisant la biodiversité entre le terril et l'étang. Il s'agit d'une délibération pour acter de nouveaux plans de financement pour ce projet favorisant la biodiversité, entre le terril et l'étang comme je viens de vous le dire. Ce projet consiste au creusement de mares. Il a pour objet de lutter d'une part contre les espèces invasives, et d'autre part, contre l'érosion des chemins.

Outre la subvention allouée par le Conseil Départemental dans le cadre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux), il est sollicité aujourd'hui une subvention auprès de la DREAL dans le but de réduire le reste à charge pour la commune. On a une charge municipale de 3408 € et la DREAL est sollicitée pour la somme de 5624 €. Et on a déjà la part du Conseil Départemental, on a eu l'information, elle est de 1008 € qui sont déjà attribués au niveau de la commune. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame TACLET ?

Madame TACLET : Oui, Madame le Maire, ma question c'était juste, comme là on parle de l'environnement, je me posais la question de la commission environnement, si bientôt... voilà, ça aurait pu être une délibération qui aurait pu être échangée lors d'une commission environnement.

Madame le Maire : Le projet en globalité, parce que là c'est une demande de subvention, le projet va vous être présenté en commission, avec toutes les pièces qui vont y être apportées en fait. Là c'est surtout en fait le dossier parce qu'on ne sait pas si vraiment on va avoir toutes les subventions mais on espère, justement, pour éviter de payer plus toutes nos participations communales. Donc là c'est la demande de subvention, et ensuite au niveau du projet voulu. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°12 : encaissement des subventions pour le projet « repas solidaires d'Evin : créer des moments d'échange et de convivialité ».

Madame le Maire : Donc là je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Il s'agit donc d'autoriser l'encaissement de la subvention au projet « Repas solidaires d'Evin ». La participation de l'Etat via l'Agence Nationale des Cohésions du Territoire sera de 4000 € au lieu de 6000 €, cette différence de montant étant due au fait que vu le contexte sanitaire, le nombre d'actions a été réduit donc la part de l'Etat est, elle aussi, réduite. La contribution du Conseil Régional demeure inchangée quant à elle. Son montant s'élèvera à 3 750 €. Le budget prévisionnel de l'action est, de facto, ramené à 12 250 €. Nous passons au vote, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Alors, y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°13 : actualisation des tarifs CLSH pour la période des vacances estivales.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Merci, Madame le Maire. Donc il s'agit du tarif pour les vacances d'été. Il est proposé de doubler le tarif arrêté à la demi-journée pour les petites vacances scolaires en maintenant un tarif dégressif selon la fratrie et en maintenant également un tarif « enfants évinos » et « non évinos ». Il y a des demandes d'intervention ?

Madame le Maire : S'il n'y a pas de demandes d'intervention, on va passer au vote. Des votes contraires ? Madame TAHAR-CHAOUCH ? Non. Des absentions ?

Pour : 26

Contre : 1

Je vous remercie.

Délibération n°14 : plan de relance socle numérique.

Madame le Maire : Je vais de nouveau laisser la parole à Madame Corinne LEFEBVRE pour le plan de relance de ce socle numérique.

Madame LEFEBVRE :

- Achat de matériel : 10 ordinateurs portables et 8 vidéoprojecteurs interactifs « VPI » et services divers (livraison, installation, raccordement, mise en service, formation, service après-vente)
- Le coût prévisionnel du projet : 17 554 € HT soit 21 064,80 € TTC
- Subvention de l'Etat à hauteur de 70 % du total des dépenses engagées sur le volet « équipement des écoles d'un socle numérique de base » soit 13 653,36 €.
- Subvention de l'Etat pour la prise en charge de 50% des dépenses relatives au volet « accompagnement à la main des matériels, des services et des ressources numériques », soit 780 €.
- Participation communale de 6 631,44 €.

Madame le Maire : Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique pour les écoles élémentaires (car uniquement éligibles au plan de relance mais un engagement est pris auprès de l'école maternelle afin que dans une moindre mesure le matériel informatique puisse également être installé même si non-subventionné). L'objectif est d'augmenter le nombre de TBI dénommés Vidéoprojecteurs interactifs au sein des écoles et de doter chaque classe d'un PC portable.

Ainsi, dans le détail, l'Etat subventionne certes le matériel à hauteur de 70% et participe aux frais annexes de mise en service et de formation à hauteur de 50%. Soit une subvention d'un montant total de 14 433 € qui pourrait être allouée à la commune dont le reste à charge serait de l'ordre de 31 %.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame VETU : Alors, nous nous réjouissons de tout l'investissement qui est fait vraiment vers les écoles. Bon, maintenant c'est vrai que ça fait deux délibérations en faveur du numérique où il n'y a pas l'école maternelle. Là on entend bien que c'est vraiment à destination du primaire, bon maintenant l'outil informatique est important aussi à l'école maternelle et fait partie du programme, c'est maintenant une compétence de fin de cycle de maternelle, il ne faut pas l'oublier, et ce qui est important aussi, c'est tout l'équipement qui y est lié mais aussi son entretien. A la maternelle, il y a un VPI qui est installé depuis 5 ans et qui est inutilisable parce qu'il n'est pas fixé correctement au mur, donc la directrice ne peut pas l'utiliser comme elle l'indique dans les comptes rendus de conseils d'école, donc du coup c'est bien d'en avoir mais c'est encore mieux quand ça fonctionne.

Madame LEFEBVRE : Merci de votre intervention.

Madame le Maire : Oui, on a pu remonter par rapport au conseil d'école, l'information au niveau des techniques, à ce sujet. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 15 : reconduction de l'organisation du temps scolaire dans les écoles de la commune.

Madame le Maire : Donc pareil, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE sur la reconduction de l'organisation du temps scolaire.

Madame LEFEBVRE : Reconduction de l'organisation du temps scolaire sur la commune. Maintien d'une organisation du temps scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours conformément à l'avis des 3 conseils d'école. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame le Maire : Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Délibération n° 16 : convention d'objectif et de financement « prestation de service accueil de loisir accueil adolescent » avec la CAF.

Madame le Maire : Je vais de nouveau laisser la parole à Madame LEFEBVRE pour les conventions.

Madame LEFEBVRE : Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2024, pour prestation de service « accueil de loisirs

adolescents », pour prestation de service « accueil de loisirs périscolaire », pour prestation de service « accueil de loisirs extrascolaire ». Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Ces conventions, bien sûr, ont été présentées sur le même slide, on va les voter une par une. Concernant les prestations de service « accueil de loisirs accueil adolescents », y a-t-il des votes contraires ? Des abstentions ?

Monsieur BOUYA : C'est une convention annuelle, c'est ça ?

Madame le Maire : Jusque 2024. Donc des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 17 : convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueil de loisirs périscolaire ».

Concernant la prestation de service « accueils de loisirs périscolaire », des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°18 : convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueils de loisirs extrascolaires ».

Concernant la prestation de service « accueil extrascolaire », des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°19 : acquisition et incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AN 326 (le Village Ouest) :

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : Donc il s'agit d'une parcelle qui longe l'entrée du Clos des Obeaux rue Lamendin. Cette parcelle que vous voyez en bleu appartient normalement à Monsieur Jean-Claude TONNERRE. Il a fait sa clôture à la limite de la pointe du garage que vous voyez sur votre droite. Donc la parcelle cadastrée AN 326 appartient à Monsieur Jean-Claude TONNERRE, sauf qu'il n'en a pas l'utilité. Nous, on a posé des panneaux signalétiques sur cette parcelle donc on a demandé à Monsieur TONNERRE de régulariser cette situation en lui rachetant cette parcelle et la faire basculer dans le domaine public. Donc cette vente a été négociée avec Monsieur TONNERRE, au prix de 330 € pour une surface de 66m². A signaler que jusqu'à présent, cette parcelle était entretenue par les services techniques de la ville.

Madame le Maire : Il n'y a pas de demande d'intervention ? Monsieur BOUYA ? Vous voulez une précision ?

Monsieur BOUYA : Est-ce que cette parcelle, cette incorporation dans le domaine public est en rapport avec les travaux de la rue Lamendin ? Parce que les autres propriétaires de la rue Lamendin ont eu une autre procédure ?

Madame le Maire : Tout à fait. Non, non. C'est parce que c'est la superficie qui est plus importante au niveau de la rue et en fait comme c'est un terrain qu'on entretient depuis des années, ça a été discuté avec Monsieur TONNERRE et Monsieur LIEVAL lors de la dernière réunion de travaux, en fait, et c'est vrai que notre intérêt, si on peut appeler ça notre intérêt parce qu'en fait Monsieur TONNERRE ne l'entretient pas du tout, et du coup c'est pour ça qu'on a voulu éclaircir ce terrain et le racheter à ce sujet. Par contre, sur la rue Lamendin, là on ne le voit pas mais sur la rue Lamendin Monsieur TONNERRE perd aussi une partie de sa parcelle comme les autres, on l'a mis dans la délibération du mois de décembre, je crois. Là, c'est le Clos des Obeaux, ce n'est pas la rue Lamendin.

Monsieur LIEVAL : Dans le cadre de la rénovation de la rue Lamendin, cette parcelle va être macadamisée.

Madame le Maire : C'est ça. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie. On va passer aux questions diverses. Je voulais quand même signaler, parce qu'on a regardé, au niveau du PV, vous ne l'avez pas reçu par mail, par contre vous avez quand même été informés parce que Monsieur BOUYA l'avait reçu en papier.

Monsieur BOUYA : Je n'avais pas vu.

Madame le Maire : Si si, c'est les agents, je ne vais pas dire aux agents : « Vous n'avez pas fait votre boulot », Monsieur BOUYA. Normalement si, parce qu'ils ont mis en fonction des documents papier transmis, ça a été mis dans l'ordre du... Voilà, c'est ça. Mais bon, par contre c'est vrai qu'au niveau du mail, je pense que c'est au niveau des tailles, on s'en excuse, on fera plus attention au prochain envoi mais je pense que les dossiers seront moins importants quand même par rapport au budget et on s'en excuse, en tout cas.

Donc concernant les questions orales par le groupe Agir Ensemble, au niveau de la sécurité :

- *Question n°1 : un riverain nous demande si la maintenance des différents défibrillateurs de la ville a été faite, si oui à quelle date.* Donc pour réponse, la maintenance a été effectuée fin 2020. Je profite de cette intervention pour vous indiquer que nous envisageons d'équiper le stade aussi d'un défibrillateur.
- *Question n°2 : Un riverain nous informe que la pompe incendie de la rue Jacques Brel a disparu. Pouvez-vous faire le nécessaire pour que la sécurité incendie soit assurée ?* Très bien, donc merci pour cette information, donc bien sûr le nécessaire sera fait à ce sujet.

- *Question n°3 : Un riverain nous indique que suite à une demande de la mairie faite en 2002, des terrains face au Cyrano ont été rachetés pour la réfection des trottoirs ; nous sommes en 2021 et toujours aucun travail n'a été entrepris. Pouvez-vous nous éclairer sur cette situation ? De plus, Les problèmes de stationnement dans cette même rue persistent malgré la mise en place de plots ; ceux-ci sont régulièrement heurtés comme les compteurs électriques d'ailleurs. Alors, si je peux me permettre, n'étant pas élue à l'époque en 2002, je vais regarder et examiner le dossier et nous reviendrons vers vous à ce sujet – Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, les emplacements de stationnement ont été repeints, vous évoquez des phénomènes d'incivilité que je ne peux que déplorer.*
- *Question n°4 : Malgré l'arrêté et le confinement mis en place, les quads et les motos sur le terril perturbent toujours le voisinage. Quelles actions concrètes sont prévues, hormis l'installation de caméras ?* La vigilance de chacun est de mise, il ne faut pas hésiter à appeler le 17, C'est ce que je fais généralement quand on m'appelle ou je demande aux élus d'appeler le 17. Les forces de police sont sensibilisées sur la situation d'Evin-Malmaison qui malheureusement n'est pas un cas isolé en France comme l'évoque l'actualité. Suite à la dénonciation détaillée de faits probants, j'ai saisi les forces de police et une procédure est en cours.
- *Question n°5 : La vitesse excessive et le passage incessant des camions dans la rue Mirabeau ont déjà été portés à votre connaissance. L'état de la route se dégrade au fil des jours entraînant notamment des dégradations sur les véhicules. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place sachant que les travaux des rues Jean Jaurès et Lamendin ne sont pas terminés, pour réduire ce trafic ?* Comme je vous l'ai indiqué, il est certain que la circulation est actuellement plus dense au sein de la rue Mirabeau. La principale action porte sur notre vigilance avec Monsieur LIEVAL sur le respect des calendriers de travaux des entreprises afin de rouvrir la rue Lamendin au plus vite à la circulation.
- *Question n°6 : Sur votre page Facebook, nous vous indiquions la mise à disposition des membres du groupe Agir Ensemble pour participer aux visites prochainement programmées dans la cité Cornuault. Nous n'avons pas eu de retour de votre part concernant ce point. Ces visites ont-elles été effectuées ? Si oui sur quoi ont-elles débouché ? Si non, pour quand sont-elles programmées et allons-nous y être convié(e)s ?* Tout d'abord je ne pense pas que Facebook soit le moyen le plus approprié pour échanger entre nous sur les questions municipales de ce type. Suite à mes propos tenus lors du Conseil Municipal du 3 février, suite à la réunion avec *Maison & Cités*, un accord de principe à la rétrocession a été donné. La procédure est en cours, Monsieur LIEVAL a passé une journée sur le terrain. En revanche, la municipalité n'a pas été amenée à vous solliciter sur le sujet. Cette procédure fera l'objet d'une délibération au cours d'un prochain Conseil Municipal d'ici plusieurs mois, une fois les différentes étapes réalisées.
- *Question n°7 : Les habitants du Clos des Obeaux se demandent quand sera mis en place un nouvel éclairage dans leur résidence qui devait normalement être prioritaire. Concernant la mise en place de nouveaux éclairages, notre dossier de demande de subvention est en instruction, la délibération sera prise au prochain Conseil afin de*

valider le montant de la subvention qui nous sera accordée, je peux déjà vous dire que ce sera en juin, ça c'est certain. Le dossier suit son cours et une réunion préparatoire avec les titulaires du marché et assistants à la maîtrise d'ouvrage est programmée afin d'établir un calendrier des réalisations qui sera communiqué aux Evinois qui, je le comprends, sont dans l'attente. A cet égard, je tiens à souligner que l'attente de la rénovation est indépendante de notre volonté et que des solutions temporaires sont mises en place comme dans la rue des Bénédictins et dans la résidence Bondues.

- *Question n°8 : De nombreux cas positifs à la COVID 19 sont actuellement présents dans la commune (4 classes ont été fermées récemment à l'école maternelle DOLTO). Le dernier arrêté préfectoral en date du 5 mars 2021 stipule que le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du département. Certaines personnes circulent encore sans masque dans les rues principales. Qu'en est-il du respect de cette obligation dans notre commune ?* Concernant les fermetures de classes à l'école maternelle Dolto, celles-ci ont lieu dès le premier cas dans la mesure où les enfants ne sont pas protégés par un masque. Ainsi en mars ont été fermées 3 classes puis une autre à compter de fin mars. A chaque fermeture la municipalité a pris les mesures nécessaires pour la garderie, la cantine, en lien avec l'ARS et le protocole de désinfection a été mis en place. En effet, je vous rejoins, le port du masque est obligatoire dans toute la commune comme dans toutes les communes du Pas-de-Calais depuis le 5 mars pour toutes les personnes de 11 ans et plus. Des rappels sont faits régulièrement, notamment sur le Facebook, les médias relaient en continu l'information. Il est de la responsabilité de chacun dans le cadre du bien vivre ensemble, car dois-je le rappeler, le masque permet de se protéger soi-même et les autres également. La verbalisation par les forces de l'ordre est une contravention de 4^{ème} classe qui devient de la 5^{ème} classe si récidive dans les 15 jours, et peut aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 3750€ d'amende si 3 verbalisations dans les 30 jours.
- *Question n°9 : On constate régulièrement une vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue Basly, notamment entre la portion de route située entre la salle Dutilleul jusqu'au stop à l'angle de la rue Bizet. Sachant que très peu de contrôles de vitesse sont réalisés, qu'envisagez-vous en termes d'infrastructure routière pour remédier à cette problématique ?* Comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal, des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental pour limiter les incivilités que vous évoquez. D'ailleurs un radar pédagogique sera prochainement installé sur cette portion en plus de celui prévu dans la rue Zola.
- *Question n°10 : Vous avez lors d'un précédent Conseil Municipal annoncé le projet d'adhérer au dispositif de participation citoyenne. Des événements récents mettent en exergue que les actes de délinquance et d'incivilité sont bien présents dans notre commune. Où en est l'avancée de ce projet qui mériterait à notre sens, d'être mis en place rapidement ?* Avec Monsieur LIEVAL, l'adjoint à la sécurité, nous restons attentifs et engagés sur ce projet en fonction de l'agenda des instances étatiques, la signature officielle sauf contretemps lié à la crise sanitaire est prévue en mai. Bien évidemment le dispositif sera expliqué aux Evinois qui pourront librement candidater.

Concernant les questions sur l'enfance :

- *Question n°1 : Lors de la parution du bulletin municipal, une photo montre le repas de la cantine scolaire. Afin de répondre au mieux aux exigences des conditions sanitaires actuelles, ne serait-il pas mieux de faire manger les enfants en quinconce plutôt qu'en face à face, permettant ainsi d'augmenter un minimum la distance entre chaque enfant sans masque à ce moment de la journée ?* Il s'agit d'une photo de début d'année scolaire, et comme vous avez dû le remarquer, le non-brassage, bien que non-imposé par les textes, est appliqué. Depuis la rentrée de la Toussaint, le placement en quinconce est privilégié et respecté dans la majorité des cas, excepté pour les tous petits de maternelle qui sont placés sur un mobilier adapté en table ronde. Sachez que Madame LEFBVRE et l'ensemble du personnel d'encadrement restent mobilisés sur le respect des gestes barrières, en application du dernier protocole datant de février 2021. La distance de 2 mètres est respectée et les tables ont été repositionnées en conséquence, au besoin.
- *Question n°2 : Est-il possible d'apporter une vigilance aux briques cassées sur la place du marché qui semble être un endroit dangereux, notamment lors de l'entrée et des sorties des enfants ?* Concernant l'effritement des briques sur le muret de la place Salengro, c'est de la place Salengro qu'on parle, les services techniques vont y remédier.

Concernant la communication :

- *Question n°1 : Nous nous permettons de vous reposer la question sur l'oubli réalisé dans le bulletin municipal, car nous vous demandions quelle action envisagez-vous de mettre en œuvre pour éviter la réitération de ce type d'erreur, et votre réponse fut que la municipalité et vous-même se sont excusés, mais cela ne répond pas à notre question initiale qui était encore une fois : « Quelle action mettre en place pour éviter que l'erreur se reproduise ? »* Comme vous l'indiquez, cette question a déjà été évoquée, et si je peux reprendre vos propres propos « l'erreur est humaine », et la vigilance sera de mise.
- *Question n°2 : Dans la mesure où votre première année d'installation va bientôt être « célébrée », -je ne sais pas si on peut appeler ça une célébration mais, oui- serait-il possible d'avoir un bilan d'activités pour chaque adjoint ?* Il n'y a aucune obligation légale en la matière. Ce n'est pas une pratique courante d'autant plus lors d'une année particulière marquée, dois-je le rappeler, par la crise sanitaire et de nombreux aléas. Le bilan se tient plutôt à mi-mandat, je ne sais pas, je n'ai jamais vu que l'on nous demandait ce que l'on faisait au bout d'un an. En plus le travail mené en commission vous permet d'avoir connaissance des dossiers en cours.

Concernant la propreté et l'environnement :

- *Question n°1 : Pour votre information, une administrée nous fait remonter l'information qu'il y a un dépôt de tôles amiantées non loin de chez STB face au canal. Et celles à côté du stade signalées il y a 15 jours y sont toujours également. Un autre dépôt d'amiante a également été constaté par un adjoint dans l'espace vert face au n° 230 rue Massenet mais ce dépôt fait encore partie du décor actuel malheureusement.*

Pour celui situé au niveau du pont : Le dépôt se situe sur le territoire de Courcelles et j'ai interpellé Madame le Maire sur le sujet. Pour celui évoqué au niveau du stade, nous n'en n'avons pas eu connaissance et des précisions sur la localisation nous seraient utiles pour s'assurer qu'il est situé sur le domaine public. Pour celui de la rue Massenet, suite à l'interpellation de l'adjoint, *Maison & Cités*, propriétaire de la parcelle, a été interpellé et un retrait a été effectué.

- *Question n°2 : Une habitante nous signale qu'il y a des dépôts sauvages réguliers au niveau des HLM et que la route est très abîmée (nombreux trous). Que comptez-vous faire pour améliorer leur quotidien ?* Cette question est quand même vague et mérite des précisions. De quels HLM parle-t-on ? De manière générale, les dépôts sauvages sont un fléau qui touche Evin comme de nombreuses communes. Si vous pouvez revenir vers moi concernant les HLM, cela serait bien.
- *Question n°3 : Pouvez-vous nous indiquer où en est l'avancée de la demande faite par un riverain lors de votre entretien du 2 février dernier-vous êtes au courant de mes permanences, c'est impressionnant- concernant le nettoyage de la façade du bâtiment appartenant à un bailleur social face à la mairie qui verdit à grande vitesse et qui n'ajoute en rien à une belle image de notre ville ? Avez-vous eu des nouvelles ? Un nettoyage est-il prévu prochainement ?* Comme indiqué à l'administré reçu lors d'une permanence, et d'ailleurs il ne me semble pas délicat d'évoquer les rendez-vous que je peux avoir avec les administrés. En l'espèce, et pour que l'assemblée puisse voir de quoi il s'agit et identifier ce lieu, il s'agit de la résidence Fiévet. Un courrier a été adressé au bailleur mi-février de la façade verdissante et une relance a été effectuée tout récemment mettant en avant outre le nettoyage de la façade, mais également le retrait des containers en dehors des jours de collecte.
- *Question n°4 : 4. Les décharges sauvages sont un fléau pour beaucoup de communes et Evin n'échappe pas à cette problématique. En témoignent ces nombreux et parfois importants dépôts qui jalonnent particulièrement sur notre secteur la boucle des 3 cavaliers. Qu'envisagez-vous comme mesure pour tout au moins réduire ces dépôts illicites et dissuader les contrevenants ? Sachant que cette boucle des 3 cavaliers est aussi sous l'égide de la CAHC en termes de protection environnementale, ne pourriez-vous pas envisager de travailler de concert avec leurs services pour réfléchir à l'installation de dispositifs de surveillance diurne et nocturne qui commencent à se généraliser un peu partout pour la préservation des sites naturels ? Oui, nous travaillons en partenariat avec les services de l'agglomération, ça serait quand même bien dommage. L'article de presse parue dans la Voix du Nord de dimanche portant sur l'installation de caméras mobiles est une réponse à votre interrogation.*
- *Question n°5 : Dans le même contexte et dans l'hypothèse d'une future extension de Delta 3 sur la commune, certains administrés adeptes de la marche à pied et de la pratique du vélo s'interrogent dans cette perspective sur le devenir de cette boucle des 3 cavaliers qui emprunte notre secteur. Qu'en sera-t-il de cette partie de Trame Verte, riche en biodiversité, si ce projet de concrétise ?* Cette question n'est pas à l'ordre du

jour, je ne dispose pas d'informations dans ce sens. Mais, comme je m'y suis engagée, je ne manquerai pas de revenir vers vous et vers la population sur le dossier Delta 3.

- *Question n°6 : Plusieurs jalons de couleur orange ont été posés de part et d'autre sur la droite et la gauche du sentier qui monte vers le haut du terroir et qui jouxte le domaine STB. La plupart des panneaux indicateurs de propriété privée sont tombés ainsi que la grille d'accès à STB (pour la situer à hauteur du terrain où est situé le chevalement). A quoi correspond ce jalonnement qui semble récent ? Une extension de la société STB est-elle envisagée sur la zone verte ?* La coïncidence veut que les services aient été amenés la semaine dernière à effectuer une visite sur site, ce qui me permet de vous informer que, d'une part, la commune n'a validé aucune extension et le jalonnement que vous évoquez est certainement celui lié à la délimitation des terrains occupés par STB. En tout état de cause, la société a été interpellée sur le sujet.

En ce qui concerne les commerces :

- *Question n°1 : En ce contexte sanitaire si particulier et si difficile pour nos commerces, que comptez-vous faire pour redynamiser le marché d'Evin-Malmaison qui est de plus en plus déserté par les habitants et les marchands ?* La situation actuelle n'est pas propice ; une réflexion est menée actuellement par Monsieur FAUQUEMBERGUE, nous l'exposerons ultérieurement.

Concernant les travaux :

- *Questions n°1 : Un riverain nous demande s'il serait possible d'avoir un calendrier prévisionnel pour les travaux de la rue Jaurès notamment en ce qui concerne la phase n°2.* Oui, tout à fait, nous communiquerons comme nous l'avons toujours fait. Je suis dans l'attente car des discussions sont en cours - la situation sera arrêtée d'ici une dizaine de jours.
- *Question n°2 : Vous avez reçu en mairie des riverains en début d'année pour l'intégration de bouts de trottoir dans le domaine public. Ils devaient être tenus informés mais certains d'entre eux sont toujours sans nouvelles. Pouvez-vous reprendre contact avec eux pour éclaircir la situation ?* Comme évoqué à de nombreuses reprises, l'ensemble des administrés concernés ont reçu un courrier pour se rapprocher des services. Trois administrés ont jugé utile de ne pas prendre rendez-vous en mairie. La procédure suit son cours, il est certain qu'avec la crise les démarches administratives seront plus longues à être traitées. Les administrés sont et seront tenus informés.
- *Question n°3 : Dans le cadre du projet de l'implantation de la future zone logistique Baytree, une étude de fiabilité du Pont de Courcelles avait été demandée en décembre 2018 dans les avis et conclusions remises par le commissaire enquêteur et relatives à la délivrance du permis de construire. Nous avons évoqué ce point lors d'une commission travaux l'année dernière sans avoir pour autant obtenu des éléments de réponse. Depuis, cette étude a-t-elle été portée à votre connaissance et si oui, quelles sont les conclusions ?* Je peux vous répondre que je ne dispose pas d'éléments particuliers sur ce sujet. Beaucoup de rendez-vous au niveau de la Préfecture sont

décalés, il y a même un rendez-vous du mois d'octobre qui est prévu au mois d'avril. Vous voyez, comme quoi ça décale quand même de plusieurs mois...

- *Question n°4* : Dans le même contexte, sachant que les travaux ont commencé sur cette zone, envisagez-vous une information des administrés sur la nature des activités d'exploitation future de cette plateforme logistique ? Oui, bien évidemment, comme toujours, nous ne manquerons pas de tenir informés les Evinois et Evinoises en recherche d'emploi dès que cela nous sera autorisé à officialiser les démarches ce qui devrait avoir lieu d'ici la période estivale.

Informations diverses :

Donc comme vous avez pu le remarquer, j'ai le plaisir de vous annoncer que les épaves sur le terriil ont été retirées. Je tenais à préciser que la municipalité a saisi les forces de police dès le samedi 6 février, dont un courrier le 11 février, sachant que l'interpellation du groupe Agir Ensemble date du Conseil Municipal du 17 mars. Ainsi, la municipalité n'attend pas forcément d'être interpellée pour engager des démarches et agir.

Dans le cadre du confinement et plus particulièrement de la fermeture des établissements scolaires, l'école Dolto accueille actuellement 4 enfants de personnels prioritaires qui n'ont pas souhaité bénéficier des services d'accueil périscolaire et de garderie. Vu le nombre d'enfants, les repas sont à la charge des familles. Pour les vacances scolaires, le centre ne peut se tenir. Conformément aux dispositions gouvernementales, peuvent être accueillis les enfants des personnels prioritaires. Les familles des enfants déjà inscrits ont été informées et conformément à la délibération prise en Conseil Municipal, il sera procédé à un remboursement intégral.

Donc prochainement, les 12 et 14 avril, des coupures d'électricité vont toucher certains administrés. Afin de m'assurer de répondre aux attentes des élus du groupe Agir Ensemble présents à la commission travaux, je réitère les propos tenus lors de celle-ci et je vais préciser les numéros, ça je ne l'avais pas communiqué, je m'en excuse, je ne connais pas tous les numéros de maisons, j'ai bien dit qu'il y avait des travaux dans la rue Lamendin, ça a été précisé sur la page Facebook ce matin, donc je vais préciser les numéros et horaires afin d'assurer la parfaite information de chacun. Comme indiqué, il est primordial que l'information soit diffusée sur les réseaux sociaux afin de prévenir la population. Comme je vous répète, la coupure du 12 avril de 9h à 12h est liée aux travaux de la rue Lamendin, et donc je précise que les rues concernées sont la rue Lamendin, du 45 au 47, 51, 38, 48, 56, 60, 47b, 50a, 50b, 50c, 50d, ainsi que les 17 et 18 de la cité Horbois et de la rue Basly. De même, le 14 avril de 8h30 à 12h30 sont essentiellement concernés les administrés de la rue Basly du 1 au 3, du 7 au 25, le 33, du 37 au 39, du 43 au 47, du 2 au 4, du 20 au 38, du 42 au 54, le 58, le 48b, le 20 et le 20b ainsi que la rue de l'Ancienne Brasserie pour le 1, du 5 au 9, le 2 et le 8 et le 7 rue des Bénédictins.

Voilà pour l'information que je voulais vous transmettre ce soir en Conseil Municipal. Je n'ai pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée de mon côté. Je lève la séance, je vous remercie.

Ce Conseil Municipal est clos, je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 20 h 20.